

**COOPERATIVE SOLAIRE NEUCHATEL
(COOPSOL)**

Vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2019

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2019 de COOPSOL.

Tristan Robert, caissier de la Coopérative, a mis à notre disposition les pièces et documents nécessaires à notre contrôle.

Le bénéfice de l'exercice 2019 s'élève à CHF 10'414,67.

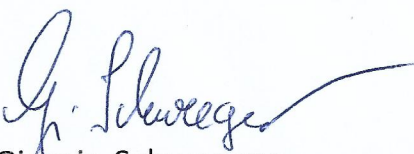
Le capital social s'élève à CHF 325'000.

Les liquidités Postfinance (CH61 0900 0000 1453 0495 1) sont de CHF 84'759,08.

Les vérificateurs désignés ont constaté que la comptabilité est tenue avec précision et soin. Ils vous proposent de ratifier les comptes au 31 décembre 2019 avec remerciement à son auteur, avec notre confiance de la modification apportée au libellé du compte 6522.
Neuchâtel, le ..25..02... 2020

Les vérificateurs


Aël Kistler


Giorgio Schweeger